



Que s'est il passé chez nous depuis un an ?

**Infections invasives à méningocoque B liées au variant ST-3753
en Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2023**

**Epidémie de rougeole en Drôme-Ardèche
septembre-octobre 2023**

**Nathalie GRANGERET
Anne-Sophie RONNAUX –BARON**

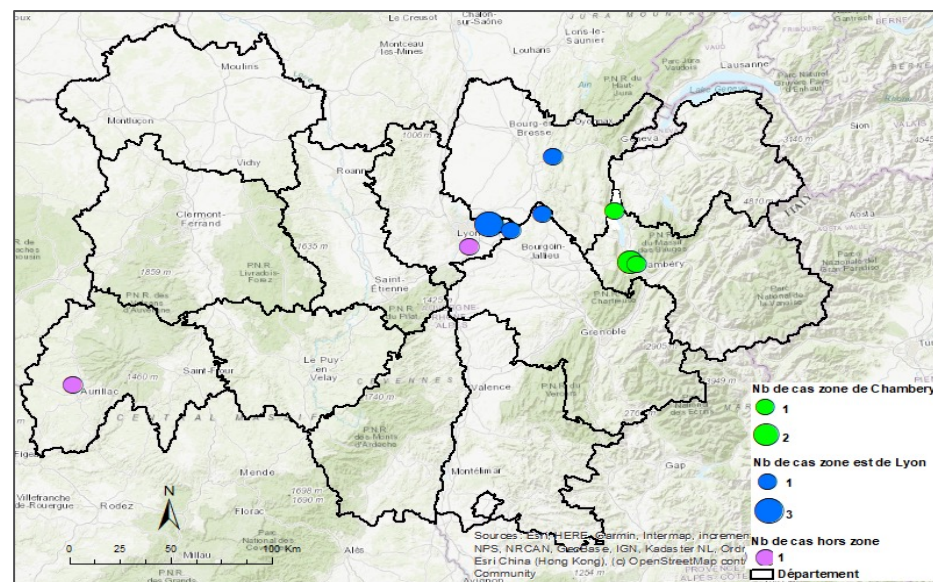
Agence régionale de santé ARA

INFECTIONS INVASIVES À MÉNINGOCOQUE B LIÉES AU VARIANT ST-3753 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2022-2023

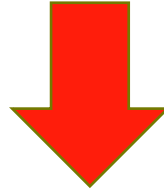
ANALYSE DE RISQUE

ÉMERGENCE D'UNE SOUCHE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Contexte national** : de 2020 à mi 2022, **diminution de l'incidence des IIM B** en lien avec les mesures de restriction contre la COVID-19
- Parallèlement, en **Auvergne-Rhône-Alpes** : nombre de cas d'IIM B **à la hausse, depuis l'été 2021**.
- Dans la période de **juin 2021 à septembre 2023**, **17 cas d'IIM B**, liés à une nouvelle souche **ST-3753** (3 cas ayant fréquenté une même discothèque)
- **Aucun autre cas lié à cette souche, en dehors de la région ARA**.
- **Identification de 2 zones d'hyperendémie** :
 - zone autour de **Chambéry (115 communes)** (4 cas) : excès de risque 20 à 90 fois > au reste de la région
 - zone de **l'Est lyonnais (90 communes)** (intersection 01 / 38 / 69) (6 cas) : excès de risque 60 fois > au reste de la région



Juin 2022 : Cellule d'Aide à la Décision (CAD)



Renforcement des surveillances régionales épidémiologique et biologique

+

Campagne de vaccination à destination des 16-24 ans et des 0-2 ans résidant OU fréquentant régulièrement les zones concernées

Vaccins administrés :

- **Bexsero et Trumenba (uniquement sur ordonnance)**
- Remboursés pour les 0-2 ans (recommandation calendrier vaccinal avril 2022) et dans le cadre de cette situation d'hyperendémie pour les 16-24 ans ciblés
- 65% remboursés par l'AM et le reste à charge par les mutuelles ou l'ARS

Offre vaccinale sans reste à charge : patients assurés avec mutuelle

- **Majoritairement droit commun : PS libéraux**

-> Médecins traitants ou pédiatres : prescripteurs et vaccinateurs

-> Pharmaciens : vaccinateurs des >16 ans -> **10 officines conventionnées dans l'Est Lyonnais**

Offre vaccinale avec reste à charge : patients assurés sans mutuelle

-> **10 officines conventionnées dans l'Est Lyonnais**

-> Centres de vaccination départementaux

-> Centre d'examen de santé CPAM de Savoie >16 ans

-> Centres de santé universitaires

-> PMI : 2 mois - 2 ans suivis en PMI

Quelles mesures complémentaires mises en place ?

- **Numéro vert (10 août 2022) : 0800 10 03 78** de 9h à 17h, du lundi au vendredi -> gestion du numéro vert en interne (fin en avril 2023)
- **FAQ mises à disposition sur le site de l'ARS et actualisées régulièrement** -> **pour PS et grand public :** <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/infection-invasive-meningocoque-b-suivi-des-cas-et-vaccination-en-auvergne-rhone-alpes>
- **Campagne de communication**
- Evaluation de la campagne : suivi de l'activité de vaccination et estimation de la couverture vaccinale par la cellule régionale de Santé publique France

Campagne de communication

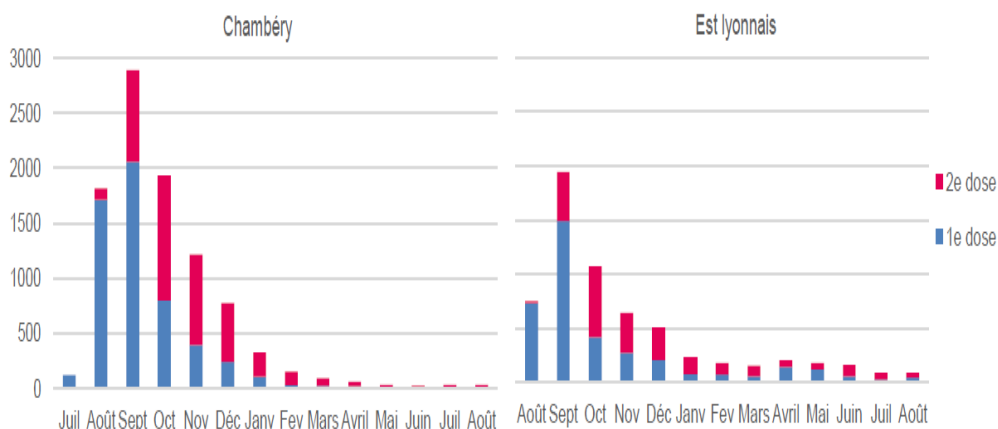
- Communication effectuée **auprès des Cpm des 4 départements ciblés, mairies, préfectures et PS**
- Courrier postal à 56 000 assurés des 2 tranches d'âge, **résidant** dans les secteurs ciblés : Communiqué de presse (10 août 2022)
- Messages transmis **via santé universitaire et santé scolaire**
- Communication sur **réseaux sociaux** : Twitter /Facebook /Instagram
- Kit de communication créé (affiches, vidéos témoignage...)
- **Campagne digitale basée sur la géolocalisation et le ciblage des jeunes de 18-24 ans fréquentant les zones impactées -> 26 octobre 2022 – 23 novembre 2022**



Evaluation de la campagne

16-24 ans

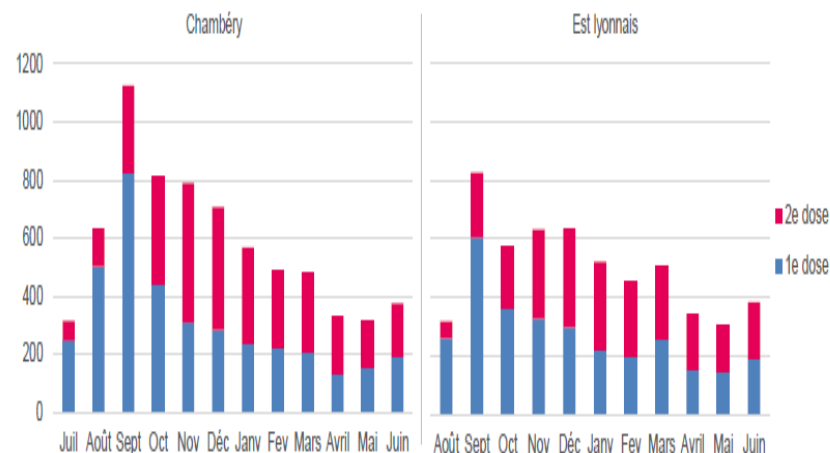
Campagne de vaccination contre le méningocoque B dans les 2 zones d'hyperendémie : nombre de vaccinations chez les 16-24 ans par mois et par dose, juillet 2022 à août 2023



	Chambéry		Est lyonnais	
	1 dose	2 doses	1 dose	2 doses
Nombre de 16-24 ans vaccinés résidant en zone d'hyperendémie	5 270	3 603	3 715	2 411
Population 16-24 ans ciblée	26 043	26 043	22 269	22 269
Part de la population cible vaccinée	20%	14%	17%	11%

0-2 ans

Campagne de vaccination contre le méningocoque B dans les 2 zones d'hyperendémie : nombre de vaccinations chez les 0-2 ans par mois et par dose, juillet 2022 à juin 2023



Population résidente de 0 à 2 ans	Zone de Chambéry	Zone de l'Est lyonnais	Total 2 zones
Nombre de 1 ^{er} doses (pourcentage de 1 ^{er} doses)	3 735 (54%)	3 019 (55%)	6 375 (55%)
Nombre de 2 ^{es} doses (pourcentage de 2 ^{es} doses)	3 192 (46%)	2 478 (45%)	5 292 (45%)
Nombre total de doses	6 927	5 497	11 603

Conclusion de cette campagne de vaccination

Importante mobilisation et coordination par l'ARS ARA, d'une trentaine de structures et professionnels de santé + actions nombreuses et diversifiées de communication

Malgré cette mobilisation massive, les couvertures vaccinales sont restées faibles concernant la cible principale : 16-24 ans -> mise en évidence de la **difficulté d'impliquer cette population sur les enjeux de la prévention.**

Arrêt des situations d'hyper-endémie et de la circulation de la souche en Auvergne-Rhône-Alpes, pas de cas signalés hors région

Néanmoins, cette campagne aura permis de sensibiliser les parents des 0-2 ans à la recommandation vaccinale contre le méningocoque B inscrite dans le calendrier vaccinal depuis avril 2022 et de booster les couvertures vaccinales pour cette tranche d'âge.

Gestion d'un cas d'IIM

Maladie à déclaration obligatoire rare mais grave, qui nécessite la mise en place de mesures de santé publique rapidement : 24h

CONTACTS :

Antibioprophylaxie rapide de tous les contacts rapprochés dès 10 jours avant mise en place du traitement efficace sur le portage :

face à face, moins d'un mètre, au moins 1 heure

Exposition directe aux sécrétions NP : toux, manœuvre réanimation sans masque.

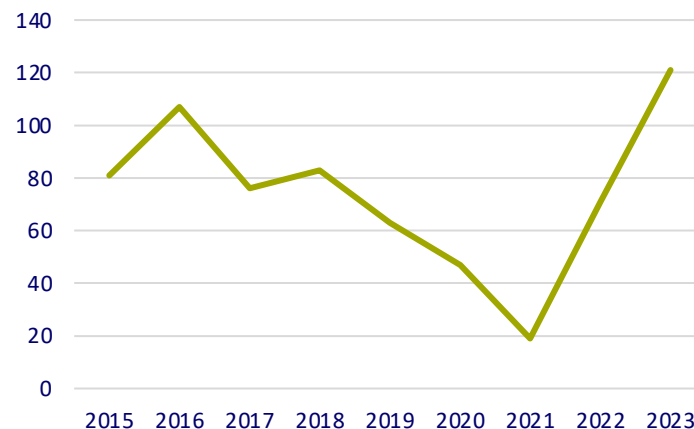
ANTIBIOPROPHYLAXIE :

Rifampicine matin et soir pdt 2 jours (adultes 600mgX2/j, 1mois-15 ans 10mg/kgX2/j, <1mois 5mg/kgX2/j)

Ciprofloxacine dose unique (adultes 500mg, enfant 20mg/kg)

Ceftriaxone dose unique (adultes 250mg, enfants, nourrissons, nouveau-nés 125mg)

IIM ARA signalements



EPIDÉMIE DE ROUGEOLE EN DROME-ARDECHE SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023

64 cas au total

Dates d'éruption entre le 26/08 et le 02/11

2 premiers cas familiaux à Bourg-lès-Valence (26)
: 2 frères, non vaccinés, de retour de voyage de Bali

2 cas ayant participé au stage de Rugby

50 cas (49 enfants + 1 adulte) au collège de
Guilherand-Granges (07)

9 cas secondaires dans les familles des collégiens

- 5 enfants fréquentant des écoles élémentaires (fratries)
- 4 cas chez des parents

1 cas chez un adulte ayant fréquenté le service
pédiatrie du CH de Valence ou était hospitalisé
une collégien

Lieux de contamination identifiés

Stage de Rugby Bassin
de Crussol Rugby (21 au
25/08/2023)

Collège Charles de
Gaule, Guilherand-
Granges (07)

Ecole élémentaire de
Toulaud (07)

Ecole élémentaire Mazet
à Guilherand-Granges
(07)

Ecole élémentaire de
Soyons (07)

Actions mises en œuvre (1)

- **Vérification des carnets de santé du collège Charles de Gaules de Guilhaud-Granges le 28/09/2023**

Nombre de carnets consultés : 615 sur 643 élèves scolarisés

- 13 élèves avec schéma vaccinal incomplet (7 vaccinés une dose, 6 aucune dose) , tous sans antécédent de rougeole
- 602 élèves vaccinés deux doses
- Estimation de la couverture vaccinale = entre 93,5% et 98,0%

- **Vérification du taux d'attaque en fonction du statut vaccinal au sein du collège**

- **Vérification de l'âge de la 1^{ère} dose : 44% des élèves vaccinés avant 12 mois (info pour 337 élèves seulement, répartis dans tous les niveaux)**

- < 9 mois : 5%
- 9-11 mois : 39%
- 12 mois et plus : 56%

- **Communication aux PS, mairies de la Drôme, de l'Ardèche et de quelques communes limitrophe du Rhône et de l'Isère, parents d'élèves (courrier envoyé via la DSDEN) et assurés résidant les zones ciblées : assurés nés après 1980 ou avant s'ils ont des ayants droits nés après 1980**

- **Communication spécifique au CH de Valence et à la Clinique Pasteur -> mise en place d'actions préventives et de vigilance**

- **19/09/2023** : Note d'information à toute la communauté scolaire du Collège Charles de Gaulle (via Pronote) + information des médecins du secteur transmise pour diffusion

- **17/10/2023 : Cellule d'Aide à la Décision**

Actions mises en œuvre (2)

Communiqué de Presse, 25 Septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, lundi 25 septembre 2023

PLUSIEURS CAS DE ROUGEOLE DÉCLARÉS EN ARDÈCHE

Point de situation et recommandations vaccinales

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a reçu, à ce jour, le signalement de 11 cas de rougeole touchant des élèves d'un collège de Guilhaud-Granges et invite les parents à vérifier le statut vaccinal de leurs enfants et leur propre vaccination s'ils sont nés après 1980. La vaccination reste la meilleure protection contre la rougeole ou ses formes graves.

Le 19 septembre 2023, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a été informée de la survenue d'un premier cas de rougeole (maladie à déclaration obligatoire), confirmé chez un collégien scolarisé au collège Charles de Gaulle à Guilhaud-Granges. Dans les jours suivants, l'ARS a été informée de 10 autres cas de rougeole.

A ce stade, ce sont 11 cas de rougeole déclarés à l'ARS touchant exclusivement des élèves du même collège, dont 8 sont confirmés à ce jour, les 3 autres sont en cours de confirmation biologique.

Un enfant a dû être hospitalisé quelques jours.

Les collégiens touchés sont répartis dans des classes différentes ; ils fréquentent également plusieurs clubs sportifs des environs en Ardèche et en Drôme.

Le contact tracing mis en place par l'ARS dans l'entourage des malades vise à identifier des personnes non protégées par la vaccination ou sans antécédent de rougeole et les personnes vulnérables afin de les inviter à se faire vacciner si leur vaccination n'est pas à jour ou éventuellement à bénéficier d'un traitement protecteur pour les personnes vulnérables de l'entourage proche du malade.

L'Éducation nationale a informé les parents d'élèves des collèges de Drôme et d'Ardèche pour les informer de la situation, des recommandations à suivre et des conduites à tenir en cas de symptômes évocateurs.

Les collectivités fréquentées par les enfants malades (collège, clubs sportifs) ont également été informées des mesures à mettre en œuvre ; les conseils de l'ordre des médecins d'Ardèche et de Drôme ainsi que les médecins du secteur ont été sensibilisés à la situation.

Les parents sont invités à **surveiller l'état de santé de leurs enfants et aller consulter leur médecin devant l'apparition des symptômes** : fièvre généralement élevée, toux, nez qui coule, conjonctivite, fatigue.

Ils sont invités également à **vérifier la vaccination de leur enfant** dans le carnet de vaccination et **leur propre vaccination s'ils sont nés après 1980** (le vaccin Rougeole-Oreillon-Rubéole (ROR) est administré avec 2 doses avec les vaccins suivants PRIORIX ou M-M-RVAXPRO).

En cas de non vaccination ou de vaccination incomplète, il convient de consulter rapidement un médecin ou un pharmacien, muni de son carnet de santé, pour la mise à jour de la vaccination anti-rougeoleuse.

Contacts presse
ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Alerte sanitaire ▲

Cas de rougeole en Ardèche : point de situation et recommandations

2 octobre 2023



Depuis le 19 septembre, plusieurs cas de rougeole ont été signalés dans un collège de Guilhaud-Granges (Ardèche). Retrouvez sur cette page toutes les informations concernant la situation en cours et les recommandations à suivre en prévention ou en cas de symptômes.

Alerte Sanitaire sur le site Internet, actualisation quotidienne de la situation

Opérations de vaccination

Lundi 23 Octobre
9h-16h

Centre Hospitalier de Valence, service pédiatrie

Mercredi 25 Octobre
9h-12h et 13h-16h

Pôle Lômes Santé à Guilherand-Granges

Action de communication
liées aux opérations de
vaccination

- Information aux URPS, médecins, sages-femmes, IDE, pharmaciens des décisions prises en CAD en évoquant le rattrapage de la 3^{ème} dose.
- Communiqué presse du 20 Octobre « Opérations de vaccination contre la Rougeole en Ardèche et Drôme »
- Relais et posts sur les réseaux sociaux
- Envoi d'un message aux parents (17986 destinataires) correspondants à la cible et habitant sur les communes de Valence, Portes les Valence et Bourg-lès-Valence.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, Vendredi 20 octobre 2023

OPÉRATIONS DE VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE EN ARDÈCHE ET EN DRÔME

Pour limiter au maximum la transmission de la maladie, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes met en place deux séances de vaccination contre la rougeole les **lundi 23 octobre à Valence** et **mercredi 25 octobre à Guilherand-Granges**.



DGS Urgent territorialisé pour Drôme et Ardèche

diffusé le 16 novembre



Recommandations dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche :

En conformité avec les recommandations de la CAD et du calendrier vaccinal 2023, afin d'éviter une reprise épidémique et de limiter la diffusion de l'épidémie, nous vous invitons, dans les meilleurs délais à :

1. **vérifier le statut vaccinal** de toutes les personnes nées à partir de 1980 en vous assurant que chaque personne a bien reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole et que ces 2 doses ont bien été administrées **après l'âge de 12 mois**, avec un délai minimum de 1 mois entre les 2 doses ;
2. **compléter, si besoin, le schéma vaccinal** par l'administration :
 - d'une 3e dose de vaccin ROR si la personne a déjà reçu deux doses mais que la 1ère dose a été administrée avant l'âge de 12 mois,
 - d'une 2e dose si une seule dose a été administrée après l'âge de 12 mois (recommandation générale chez les personnes nées depuis 1980),
 - de deux doses avec un délai minimum de 1 mois entre les doses si le patient n'a jamais été vacciné, n'a jamais contracté la rougeole, ou n'a reçu qu'une seule dose avant l'âge de 12 mois.

Fin de l'épidémie le 12/12/2023 à J+40 de la date du dernier cas, soit 2x18 jours + 4 jours

Gestion d'un cas de rougeole

Maladie à déclaration obligatoire, dès la suspicion, nécessitant la mise en œuvre de mesures de santé publique. Transmission air. $R_0 = 15$ à 20

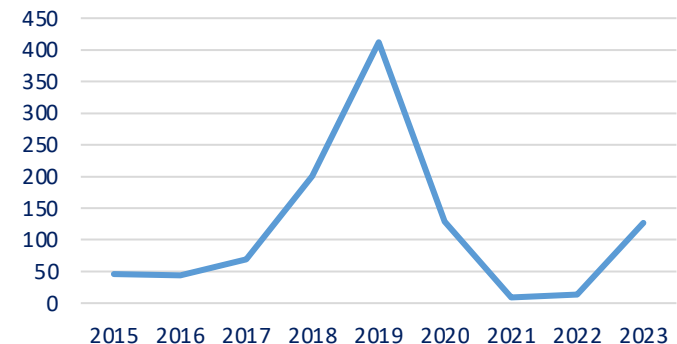
DEFINITIONS DE CAS :

cas clinique : fièvre $\geq 38,5$ °C + éruption maculo-papuleuse + au moins un des signes suivants : conjonctivite, coryza, toux, signe de Koplik

cas confirmé biologiquement : cas clinique + 1 ou plusieurs résultats positifs IgM salive ou sérum et/ou PCR

cas confirmé épidémiologiquement : cas clinique + contact dans les 7 à 18 jours avant le début de l'éruption avec un cas confirmé biologiquement

Rougeole ARA signalements



IDENTIFICATION DES CONTACTS :

- Personnes ayant côtoyé le malade de **5 jours avant à 5 jours après l'éruption**
- Personnes ayant séjourné dans une **pièce fréquentée par le malade jusqu'à 2 h après son départ**

Gestion des contacts d'un cas de rougeole

Vaccination :

- Nourrissons de 6 à 11 mois

Dans les 72h : Une dose de vaccin trivalent (hors AMM entre 6 et 8 mois, procédure RTU)

si délai supérieur à 72h ET < à 6 jours après le 1^{er} contact immunoglobulines polyvalentes

- Enfants à partir de 12 mois, personnes nées après 1980

En post-exposition immédiate, administrer une dose de vaccin dans les meilleurs délais si le sujet-contact n'a pas reçu 2 doses administrées après l'âge de 12 mois

Immunoglobulines (Ig) polyvalentes en post-exposition

Doivent être administrées dans les 6 jours qui suivent le 1^{er} contact, à :

- **la femme enceinte non vaccinée** avant la grossesse et sans antécédents de rougeole
- **le sujet immunodéprimé**, quel que soit son statut vaccinal et ses antécédents avérés de rougeole
- **les enfants de moins de 6 mois** dont la mère présente une rougeole, ou dont la mère n'a pas d'antécédent de rougeole et n'a pas été vaccinée à 2 doses avant sa grossesse
- **les enfants âgés de 6 à 11 mois non vaccinés en post-exposition dans les 72 heures après contact**, quel que soit le statut vaccinal de la mère ou ses antécédents de rougeole.



CAMPAGNE DE VACCINATION HPV COLLEGES

Résultats de la campagne 1^{ère} dose

Cible et méthode :

- **Collégiens âgés de 11 à 14 ans, scolarisés en classe de 5^{ème} des collèges publics, et des collèges privés sous contrat volontaires**
- Campagne d'information des familles fin année scolaire précédente
- Envoi par les directions des collèges, d'un questionnaire à chaque famille à la rentrée, avec retour attendu : accord ou refus
- Première ou deuxième dose possible
- Possibilité de mise à jour des autres vaccinations du calendrier vaccinal
- => présentation du carnet de santé
- Effecteur : centre de vaccination départemental, avec appui de PS extérieurs

Résultats :

- Effectif total : **5 069**
- Réponses reçues : **1 696 soit 33,5%** (hétérogène : 17 à 63%)
- Réponses positives : **1 057 soit 62,3%** (32 à 92%)
- Elèves vaccinés 1^{ère} dose : **766 soit 15,1%**
- Elèves vaccinés 1^{ère} et 2^{ème} dose : 816 soit 16,1%

Autres départements : taux de vaccination 1^{ère} dose

- Taux le plus bas Loire : 10,7%,
- Le plus élevé Cantal : 27,5%,
- **Moyenne régionale : 15,3%**



MERCI POUR VOTRE ATTENTION